



M E T P A R K

Place à la mobilité

Date de télétransmission :	30 janvier 2025
Date de retour de l'acte :	30 janvier 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20250130-447-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Béatrice DE FRANCOIS.

Etait excusé et représenté :

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2025/01/03P

Autorisation donnée au directeur général pour signer les conventions de dons

METPARK souhaite adopter une démarche responsable en cédant, à titre gratuit, à des associations, certains biens mobiliers (vêtements) devenus obsolètes, en application des dispositions de L. 3212-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

La cession sera formalisée par une convention de cession à titre gratuit entre la Régie et l'association bénéficiaire.

Dans un souci de bonne gestion, il est proposé d'autoriser le directeur général, pour la durée de son mandat, à procéder à ces cessions ainsi qu'à signer les conventions et tous les documents nécessaires à leur exécution.

Chaque année, les cessions de biens mobiliers réalisées feront l'objet d'une information en conseil d'administration.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général, pour toute la durée de son mandat, à :

- consentir des dons de biens mobiliers au profit d'associations conformément à la réglementation,**
- signer toutes les conventions et documents relatifs à la cession de ces biens.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 30 janvier 2025

Pour expédition conforme

Président

Christophe DUPRAT